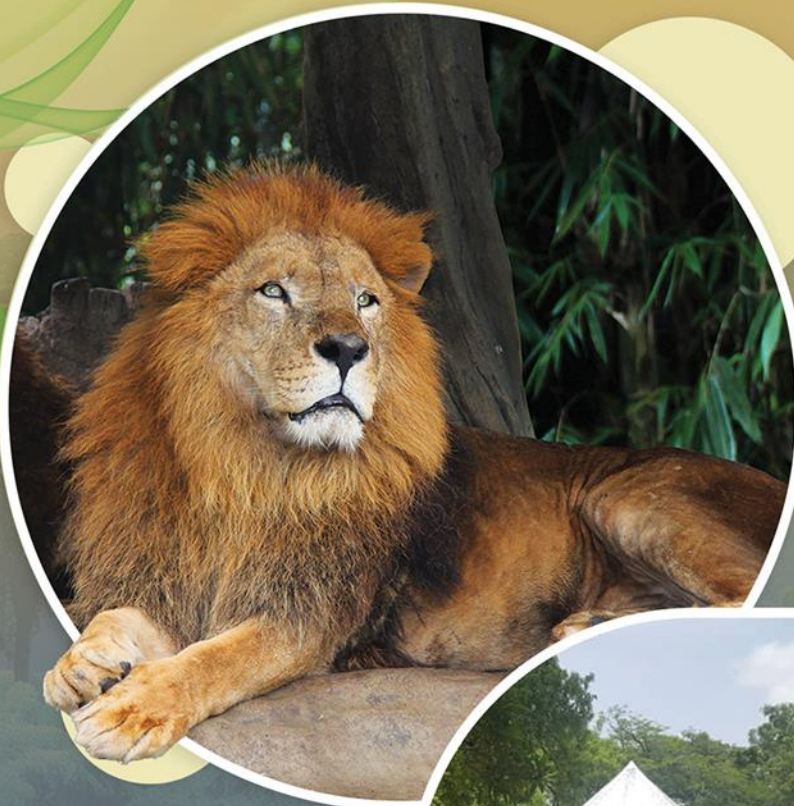




REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-----  
MINISTRY OF FINANCE  
-----



# RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

## CADRE DE FINANCEMENT DURABLE

Juin 2024

# Table des Matières

---

1. Introduction	3
1.1 Présentation	3
1.2 Stratégie et politiques de développement durable du Cameroun	6
1.3 La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)	8
1.4 Stratégie climatique du Cameroun	10
2. Cadre de financement durable	12
2.1 Utilisation des fonds	13
a) Dépenses vertes éligibles	14
b) Dépenses sociales éligibles	17
c) Exclusions	19
2.2 Processus d'évaluation et de sélection des Dépenses éligibles	19
2.3 Gestion des fonds	24
2.4 Rapports	24
a) Rapport sur les allocations	24
b) Rapports d'impact	25
2.5 Revues externes	27
a) Second Party Opinion ("SPO")	27
b) Vérification externe postérieure à la délivrance des rapports	27

# 1. Introduction

## 1.1 Présentation

La République du Cameroun est située au creux du golfe de Guinée, légèrement au-dessus de l'Équateur, et s'étend du lac Tchad à la côte atlantique. Le pays partage ses frontières avec la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Tchad. Deux des régions limitrophes avec le Nigéria (Nord-Ouest et Sud-Ouest) sont anglophones, le reste du pays est francophone.

Le Cameroun au sein du Bassin du Congo comprend des écosystèmes des plus variés, représentatifs du continent africain, le qualifiant d'Afrique en miniature.

### Situation Géographique du Cameroun



Selon les projections du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), la population du Cameroun est estimée à 27,8 d'habitants en 2022 contre 17,4 millions en 2005, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,4%. Les jeunes âgés de moins de 15 ans représentent plus de 43% et les femmes environ 51% de la population totale. Le Cameroun reste confronté à une urbanisation rapide et peu maîtrisée avec un taux d'urbanisation de l'ordre de 55% en 2022 et qui pourrait atteindre 63,2% d'ici à 2035.

Le Cameroun occupe une position géostratégique au sein de l'Afrique centrale. Son accès à la côte Atlantique en fait un transit essentiel pour les pays enclavés tels que le Tchad et la République centrafricaine. Grenier agricole de la sous-région de l'Afrique centrale, le pays est le principal contributeur des échanges

intra-communautaires de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le Cameroun est la plus grande économie de la CEMAC, représentant 40% du PIB régional, 60% des avoirs extérieurs et 55% de la population. Au plan politique et sécuritaire, le Cameroun contribue aux mécanismes de gestion des crises dans la sous-région.

Des progrès économiques ont été notés, mais la pauvreté est encore pesante. Pays à revenu intermédiaire inférieur, le Cameroun est richement doté en ressources naturelles et jouit d'un immense potentiel touristique et hydroélectrique. Les ressources naturelles incluent le pétrole et le gaz, des minerais et des essences de bois de grande valeur, les ressources forestières compte tenu de l'appartenance du pays au bassin du Congo, le 2<sup>ème</sup> poumon de la planète, ainsi que de vastes terres agricoles favorables aux cultures de café, de coton, de cacao, etc.

L'indice de développement humain (IDH) du Cameroun est de 0,587 en 2022, le classant 151<sup>ème</sup> sur 193 pays et le caractérisant comme un pays à développement humain moyen. L'Indice de réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) est plutôt faible, avec un score de 55,5% et un classement de 134<sup>ème</sup> sur 163 pays. Le taux d'achèvement du cycle primaire est de 73,5% en 2021. Le taux de mortalité maternelle s'élève à 406 pour 100 000 en 2028 et le taux de mortalité infanto-juvénile de 80 pour mille.

90% du marché du travail camerounais est informel et la majeure partie de la population en âge de travailler est constituée de travailleurs indépendants. Les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services) emploient respectivement à peine 9% et 29% de la population active. Le secteur primaire (principalement l'agriculture) emploie encore 62% de la population active, dont 80% de femmes. Une transformation économique drastique sera nécessaire pour permettre au Cameroun de sortir de la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur pour être un pays émergent.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, a donné une nouvelle orientation aux activités internationales concernant le développement. Il convient désormais d'agir dans le contexte élargi du développement durable qui a pour but l'amélioration du bien-être des générations présentes et à venir. L'adoption en septembre 2015 à New York d'un nouvel agenda de développement justifie l'importance de la question du développement durable aujourd'hui. Les ODD sont désormais un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. L'Etat du Cameroun n'est pas en marge de cette démarche à la lumière des efforts déployés par le pays dans la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Sachant que les ODD visent à promouvoir un développement économique équilibré, à préserver les ressources naturelles et à améliorer les conditions de vie des populations. Nous pouvons noter les exemples concrets et faits marquants ci-après :

- En matière de protection de l'environnement : Le Cameroun a créé *un réseau étendu de parcs nationaux, réserves et aires protégées, où la faune et la flore sont préservées*. Par exemple, le parc national de Waza<sup>1</sup> a été créé en 1934, et il est reconnu pour sa biodiversité et sa contribution à la conservation des espèces menacées. Le pays s'est engagé dans *la lutte contre la déforestation en mettant en place des programmes de reboisement et de gestion durable des forêts*.

---

<sup>1</sup> [Présentation du parc national de Waza du Cameroun](#)

## Tableau récapitulatif des aires protégées au Cameroun

Désignation et nom	Superficie ha	Gestionnaire
<b>PARC NATIONAL</b>		
1-Parc National de Campo-Ma'an	264.064	Etat / FEDEC
2-Parc National de la Bénoué	180 000	Etat
3-Parc National de Bouba ndjida	220 000	
4-Parc National de Boumba Bek	238.255	
5-Parc National de Kalamaloué	4 500	
6-Parc National de la vallée du Mbéré	77 760	
7-Parc National de Lobéké	217 854	Etat/WWF
8-Parc National de Mozogo Gokoro	1.400	Etat
9-Parc National de Mpem et djim	104.139	Etat
10-Parc National de Nki	309 362	Etat /WWF
11-Parc National de Waza	141.939	Etat
12-Parc National de Mbam et djerem	430.242	Etat /FEDEC
13-Parc National de Faro	330 000	Etat
14-Parc National de Korup	129.457	
15-Parc National de Ma Mbed Mbed	12 708	
16-Parc National de Takamanda	4 500	
17-Parc National de Bakossi	29 320	
18-Parc National de Kimbi-Fungom	95 380	
19-Parc National de Deng Deng	68 264	
20-Parc National de Mayange na Elombo Campo	110 300	
21-Parc National de Douala Edéa	125 900	
22-Parc National du Mont Cameroun	70 000	
<b>RESERVE DE FAUNE</b>		
1-Réserve de faune de Mbi Crater	370	Etat
2-Réserve de faune du Lac Ossa	4 000	Etat
3-Réserve de faune Sanctchou	7 000	Etat
4-Réserve de faune du Dja	526 004	Etat /EC
5-Reserve de Faune de Ngoyla	156 672	
<b>SANCTUAIRES</b>		
1-Sanctuaire A gorilles de Mengamé	26 711	Etat/ ITTO
2-Sanctuaire Banyang-Mbo Wildlife sanctuary	66 000	Etat
3-Sanctuaire de Tofala Hill	8 087	Etat
4-Sanctuaire de Faune de Bayam-Mbo	1 000	
5-Sanctuaire de Faune de Kagwene	1 100	
6-Sanctuaire Herpéto-ornithologique du Mont Manengouba	4 696	
<b>JARDIN ZOOLOGIQUE</b>		
Jardin Zoo botanique de Mvog-Beti	6,07	Etat
Jardin Zoologique de Garoua	1,5	Etat
Jardin Zoologique de Limbé	0,5	Etat
<b>ZONES EN CREATION</b>		
1-Parc National de Ngondoré	230.000	
2-Parc National de Lom Pangar	47.686	
3-Réserve écologique intégrale de Manengouba	5.252	
4-Réserve des monts Bamboutos	2.500	
5-Réserve écologique intégrale de Kupé	4.676	

Source : DFAP – MINFOF

En 2015, le Cameroun a été l'un des premiers pays africains à signer *un partenariat avec l'Union européenne pour la lutte contre l'exploitation illégale du bois*. Le gouvernement a adopté des politiques visant à promouvoir les énergies renouvelables. Par exemple, en 2017, le parc éolien de Djoum a été inauguré, permettant de produire de l'électricité propre à partir de l'énergie éolienne.

- En matière d'inclusion sociale : Le Cameroun s'est engagé à réduire la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale. En 2008, le gouvernement a lancé *le Plan national de développement participatif*<sup>2</sup>, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations marginalisées. Des efforts ont été faits pour *promouvoir l'éducation pour tous*. Par exemple, en 2000, le Cameroun a adhéré à l'Initiative mondiale pour l'éducation pour tous, visant à garantir l'accès à une éducation de qualité à tous les citoyens, quel que soit leur âge. Le pays a également adopté *des politiques de protection sociale et de lutte contre les inégalités*. Par exemple, le programme national de transferts sociaux a été lancé en 2007, permettant d'apporter une assistance financière aux ménages vulnérables.

Ces exemples illustrent l'engagement du Cameroun en matière de développement durable, avec des mesures concrètes prises pour protéger l'environnement et promouvoir l'inclusion sociale. Le pays continue de travailler dans cette direction, en encourageant la participation de toutes les parties prenantes et en intégrant les principes du développement durable dans ses politiques et pratiques.

Depuis 2020, le Cameroun met en œuvre la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, basée sur la Vision Cameroun 2035 qui vise une accélération du taux de croissance à 8,1% en moyenne et une baisse du taux de pauvreté à 20% contre 37% en 2014. Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer la résilience du Cameroun aux changements climatiques. Elles ont noté que les changements climatiques font déjà sentir leurs effets sur l'économie et sur les moyens de subsistance, et pourrait exacerber encore plus les problèmes sociaux et économiques et la fragilité. Le Cameroun est signataire de tous les accords internationaux clés sur les changements climatiques et en a fait un enjeu important de développement dans le cadre de la SND30 et d'autres documents stratégiques. Le gouvernement vise à renforcer la capacité institutionnelle pour mettre en œuvre ses politiques pour faire face aux changements climatiques et à intégrer ses engagements climatiques dans un cadre juridique et réglementaire approprié.

Dans le cadre du pilier environnemental (gestion environnementale), le Cameroun vise à devenir une nation dotée d'un environnement propre, sûr et durable d'ici 2030. Le pays prévoit d'y parvenir en : intensifier la conservation des ressources naturelles stratégiques ; appliquer des mesures pour se prémunir contre les effets néfastes de l'augmentation de la pollution et des déchets ; développement isolant. En plus, la transformation structurelle de l'économie s'appuie sur la planification économique, qui doit conduire à la résolution des problèmes bien identifiés dans plusieurs secteurs (Agro-industrie, numérique, Forêt-Bois, Industrie de l'énergie, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Construction-Services-Professionnels-Scientifiques Techniques, transport, Commerce, Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie, Chimie-Pharmacie, Art et culture, sport etc.) et leurs développements structurels afin de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et sa croissance économique interne et parvenir à l'émergence à l'horizon 2035.

## 1.2 Stratégie et politiques de développement durable du Cameroun

Le Cameroun est un pays exposé sur lequel pèsent des risques considérables liés aux changements climatiques, notamment à des sécheresses, des inondations et l'érosion côtière. Faute d'y remédier de manière efficace, les changements climatiques pourraient retarder l'accumulation du capital humain et mettre en péril le développement durable (FMI, 2024).

Comme la plupart de pays, le Cameroun a élaboré une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)<sup>3</sup> qui a pour but d'intégrer au mieux les préoccupations environnementales dans les processus décisionnels et l'établissement des priorités du Gouvernement, au même titre que les priorités économiques et sociales du pays.

---

<sup>2</sup> [Stratégie Nationale de Développement Participatif](#)

<sup>3</sup> [Stratégie Nationale de Développement Durable](#)

L'élaboration de la SNDD a pour finalité de favoriser une synergie dans l'élaboration/révision et la mise en œuvre des plans/programmes de développement au niveau national, local et sectoriel qui traduisent au mieux les priorités des populations et intègrent les principes fondamentaux des principales conventions internationales en matière de développement humain. Elle se fait dans le strict respect de toutes ces exigences.

A partir des données issues des enquêtes de terrain, des problèmes ont été identifiés et catégorisés en tenant compte des grands piliers du développement durable (Economie, Environnement, Social et Gouvernance).

- **Sur le plan économique**, on a pu constater : l'insuffisance des infrastructures de transport (routes, chemin de fer, aéroports, ports autonomes) ainsi que des installations/ infrastructures de production, de transformation et de stockage des produits pétroliers et agricoles ; la vétusté et l'insuffisance des systèmes de distribution des énergies (hydrocarbures, électricité), d'eau et de communication ; la décrépitude et l'inadéquation des bâtiments administratifs/publics ; la faible structuration des filières et des marchés ; l'archaïsme des moyens et méthodes de production ; l'insuffisance des infrastructures de production et de mise sur le marché ; l'insuffisance quantitative et qualitative de la main d'œuvre ; l'instabilité des moyens de financement de services de base ; l'absence de vision stratégique en matière de développement technologique, industriel et touristique.

- **Sur le plan environnemental**, les principaux problèmes identifiés relèvent entre autres de : la dégradation/disparition des espèces/écosystèmes rares et fragiles ; l'augmentation de la demande en ressources ; l'absence de plans d'urbanisation et de schémas régionaux d'aménagement du territoire ; l'accumulation de déchets solides ménagers et spéciaux (déchets hospitaliers notamment) ; l'insuffisance des informations météorologiques et le manque de suivi et d'analyse des données existantes ; le recul du couvert végétal ; etc.

- **Sur le plan social**, les principaux problèmes peuvent se résumer en : la dégradation de la couverture de la population en personnel médical ; l'insuffisance du financement du secteur ; la faible capacité d'accueil des établissements scolaires ; l'insuffisance d'enseignants qualifiés ; l'inégale répartition des structures d'accueil, des équipements et des affectations à tous les niveaux d'enseignement ; l'inadaptation aux évolutions de la science et de la technologie ; la faiblesse des acquis scolaires ; l'ignorance des aspects positifs de la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de développement durable ; la faible valorisation du potentiel touristique local ; la prise en compte insuffisante des compétences locales dans la mise en œuvre des dispositifs de développement durable ; la faible intégration des langues et cultures nationales dans le système éducatif ; la faiblesse du système d'information sur l'emploi, notamment celui des jeunes ; l'inadéquation entre les offres de formations/éducation et les besoins du marché de l'emploi ; la faiblesse de la politique d'auto-emploi ; etc.

- **Sur le plan de la gouvernance**, certains des problèmes majeurs identifiés tiennent à la faible coordination des interventions entre les acteurs du développement durable et la faible prise en compte des questions liées au développement durable dans les stratégies sectorielles.

Au regard de ces problèmes identifiés, les enjeux du développement durable tournent autour : i) de la mise en œuvre d'une politique économique basée sur des critères objectifs de durabilité ; ii) d'une exploitation durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; iii) de l'établissement d'une protection sociale durable et ; iv) de la mise en œuvre d'une gouvernance durable.

De manière générale, l'état des lieux et diagnostic du développement durable au Cameroun a confirmé l'importance d'une SNDD adaptée au contexte national tout en tenant compte de l'environnement international.

Ainsi, de l'analyse de ces problèmes et de l'identification des enjeux et défis rattachés à la problématique de développement durable au Cameroun, la vision consensuelle adoptée pour le développement durable du Cameroun à l'horizon 2030 est « **Un Cameroun émergent dans un environnement sain intégrant les exigences de développement durable dans toutes les politiques publiques** ».



### 1.3 La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)

Le Gouvernement s'est doté d'une « Vision 2035 » dans laquelle il ambitionne de transformer le Cameroun en un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Cette vision a été opérationnalisée, durant la période 2010 à 2019, à travers le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et a permis un relèvement substantiel du sentier de croissance qui est passé de 3% durant la période précédente à 4,5% pendant la période 2010-2019. Les inégalités se sont toutefois accentuées durant cette même période.



La deuxième phase de mise en œuvre de la Vision 2035 se fera à travers la Stratégie nationale de développement 2020-2030 dont le Gouvernement du Cameroun vient de se doter et qui est aligné sur les ODD de l'Agenda 2030. La SND30 s'articule autour de quatre piliers à savoir :

- La transformation structurelle de l'économie ;
- Le développement du capital humain et du bien-être ;
- La promotion de l'emploi et insertion ;
- La gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.

**Tableau récapitulatif :** Alignement des objectifs de la SND30 aux ODD

Objectif généraux	Objectifs spécifiques	ODD rattachés
Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays	Porter le taux de croissance annuel de 4,5% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030	
	Porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ;	
	Ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030	
Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi	Ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030	
	Ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030	
	Porter l'IDH de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030	
	Porter l'ICH de 0,39 en 2018 à 0,55	





<p>Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif</p>	
<p>Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement</p>	



A part l'alignement des objectifs de la SND30 aux ODD, le Cameroun s'est engagé avec détermination dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur le développement durable dans des autres politiques. L'ambition majeure est d'éradiquer la pauvreté, de favoriser l'avènement des sociétés pacifiques et de préserver la planète pour les générations futures. A ce titre, les travaux de localisation inclusive des ODD ont démarré dès l'adoption des ODD en septembre 2015. Ces travaux, achevés en 2017, ont notamment permis de retenir, d'une part, 153 cibles comme étant pertinentes pour le Cameroun et, d'autre part, 52 cibles à mettre en œuvre en priorité pour réduire la pauvreté, rattraper le retard dans la mise en œuvre des ODD et améliorer la résilience des populations face aux divers chocs notamment climatiques.

En outre, le processus de révision des stratégies et politiques au Cameroun offre l'opportunité d'y intégrer les ODD. A cet égard, la Stratégie Sectorielle Santé du Pays actualisée en 2016 a pris en compte l'ODD 2 (Faim « Zéro ») et l'ODD 3 (Bonne Santé et Bien-être). De plus, en vue de l'éligibilité du Cameroun aux appuis budgétaires octroyés par les Partenaires Techniques et Financiers au développement, une stratégie nationale de développement intérimaire prenant en compte les ODD a été élaborée en 2017. Par ailleurs, l'intégration des ODD dans la planification locale n'a pas été en reste, vu la place qu'ils occupent dorénavant dans les Plans Communaux de Développement grâce à l'appui du Programme National de Développement Participatif sous tutelle du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Pour renforcer la qualité du suivi et l'enrichissement des politiques d'accélération de la mise en œuvre des ODD, le Cameroun a déjà participé deux fois au Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable (2019, 2022).

Le Plan-cadre de coopération vise à faire du Cameroun une terre d'opportunités, d'engagement citoyen, et de bien-être des populations. Pour ce faire le Plan-cadre prévoit quatre priorités stratégiques (PS), à savoir :

	<p>Une croissance inclusive et durable ;</p>
	<p>Un développement humain et social de qualité, inclusif et équitable ;</p>

	<p>Un appui institutionnel et une participation citoyenne ;</p>
	<p>Une durabilité environnementale et une gestion efficace des risques climatiques et des catastrophes, qui sont alignées sur les piliers de la SND30.</p>

## 1.4 Stratégie climatique du Cameroun

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Cameroun a été révisée en 2021 et le Cameroun a revu à la hausse ses ambitions. Le niveau de réduction de GES à l'horizon 2030 est de 35% réparti ainsi qu'il suit : 23% dans un scénario conditionnel et 12% inconditionnel. Les secteurs prioritaires retenus étant : (1) Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ; (2) Energie ; (3) Déchets.

La stratégie climatique du Cameroun vise à atténuer les effets du changement climatique et à renforcer la résilience du pays face à ces impacts. Elle repose sur plusieurs piliers et met en œuvre diverses actions et mesures concrètes. Comme initiatives, on peut souligner :

- Comme mentionné en section 1.3, pour concilier ses ambitions légitimes de croissance économique en tant compte des impératifs pour inverser les effets négatifs des changements climatiques et tenir les engagements pris dans le cadre de sa CDN, le Gouvernement a consacré un des objectifs globaux de la SND30 à la lutte contre les changements climatiques : « Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ».
- L'accord entre le Cameroun et le FMI du 29 janvier 2024 au titre de la Facilité pour la Résilience et la durabilité : Cette facilité contribuera à remédier aux facteurs de vulnérabilité face aux changements climatiques en aidant les autorités à renforcer le cadre institutionnel du pays en matière de gouvernance et de coordination des politiques liées aux changements climatiques, à intégrer l'action climatique dans la gestion des finances publiques, à renforcer les politiques nationales d'adaptation et à intensifier les initiatives d'atténuation des changements climatiques
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Le Cameroun s'engage à réduire ses émissions de GES dans plusieurs domaines clés tels que l'énergie, l'agriculture, les transports, les déchets et la foresterie. Des politiques et des mesures sont mises en place pour favoriser l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et l'adoption de pratiques agricoles durables (**Cameroun RAGA**)<sup>4</sup>.
- Adaptation aux changements climatiques : Le Cameroun se focalise sur l'élaboration de plans d'adaptation pour renforcer la résilience des communautés et des secteurs économiques face aux impacts du changement climatique. Cela inclut la mise en place de systèmes d'alerte précoce, l'amélioration des infrastructures résistantes aux aléas climatiques et la promotion de pratiques agricoles adaptées (**Guide d'intégration Cameroun**)<sup>5</sup>.
- Dans le cadre de l'adaptation, la vision du Cameroun selon son Plan National d'adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) stipule qu'en 2035, « les changements climatiques dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun sont complètement intégrés au développement durable du pays,

<sup>4</sup> [CDN révisée du Cameroun](#)

<sup>5</sup> [Guide d'intégration au Changement Climatique](#)

réduisant ainsi sa vulnérabilité, et transformant même le problème des changements climatiques en une solution/opportunité de développement. Ainsi les camerounais particulièrement les femmes, les enfants et les personnes vulnérables et les secteurs économiques du pays acquièrent une plus grande résilience et une plus grande capacité d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques »

- Protection des écosystèmes forestiers : Le Cameroun possède de vastes ressources forestières. Afin de préserver ces écosystèmes riches en biodiversité et de réduire les émissions de GES liées à la déforestation, le pays a mis en œuvre des politiques de gestion durable des forêts. Des initiatives de reboisement et de conservation sont également encouragées (**Stratégie Nationale REDD+**)<sup>6</sup>.
- Mobilisation des financements climatiques : Le Cameroun travaille activement pour accéder aux financements climatiques internationaux, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), afin de soutenir la mise en œuvre de projets et d'initiatives climatiques. Ces financements permettent de développer des infrastructures durables, de renforcer les capacités locales et de faciliter la transition vers une économie verte (**Perspectives économiques en Afrique centrale 2023**)<sup>7</sup>.
- Sensibilisation et engagement des acteurs : Le gouvernement camerounais mène des actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs clés, y compris la société civile, les organisations communautaires et le secteur privé. Des programmes éducatifs et d'information sont déployés pour renforcer la compréhension et l'engagement de tous les acteurs dans la lutte contre le changement climatique.

---

<sup>6</sup> [Stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation REDD+](#)

<sup>7</sup> [Le Cameroun lance les activités du projet READINESS](#)

## 2. Cadre de financement durable

### Justification de l'établissement d'un cadre de financement durable

La raison d'être de la mise en place d'un cadre de financement durable au Cameroun réside dans la volonté d'intégrer les principes du développement durable dans toutes les sphères de la vie économique, sociale et environnementale du pays. Cela permettrait de créer un environnement favorable à la croissance économique durable, à la protection de l'environnement, à l'inclusion sociale et à la préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

Ce cadre de financement durable (le « Cadre ») est une étape importante dans l'alignement de notre stratégie de financement sur nos engagements en matière de développement durable. Le cadre offrira également une occasion supplémentaire de communiquer avec les investisseurs et les autres acteurs du marché sur nos engagements à créer une valeur partagée pour l'entreprise, la société et l'environnement. L'objectif sera également de diversifier la base d'investisseurs camerounais et d'engager un dialogue durable avec les investisseurs socialement et environnementalement responsables.

### Alignement sur les principes du marché

Le cadre est aligné avec les Green Bond Principles (GBP)<sup>8</sup> publiés en juin 2021 (avec l'annexe 1 de juin 2022), les Social Bond Principles<sup>9</sup> (SBP) publiés en juin 2023, Sustainability Bond Guidelines<sup>10</sup> (SBG) publiés en juin 2021 et Bonds to Finance the Sustainable Blue Economy (A Practitioner's Guide)<sup>11</sup> (SBEG) publiés en septembre 2023, tous les quatre administrés par l'International Capital Market Association (ICMA). Le cadre est également aligné avec les Blue Finance Guidelines<sup>12</sup> publiés par l'International Finance Corporation (IFC), l'ICMA, l'United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP-FI), l'UN Global Compact et l'Asian Development Bank (ADB).

Pour l'émission sous forme de prêt, le cadre est aligné avec les Green Loan Principles (GLP)<sup>13</sup> publiés en février 2023 et les Social Loan Principles<sup>14</sup> (SLP) publiés en février 2023, tous les deux administrés par la Loan Market Association (LMA), la Loan Syndications and Trading Association (LSTA) et Asia Pacific Loan Market Association (APLMA).

Le cadre adopte donc les quatre piliers de les ICMA GBP, SBP et SBG et les LMA/LSTA/APLMA GLP et SLP, qui comprennent :

1. Utilisation des fonds
2. Processus d'évaluation et de sélection des projets
3. Gestion des fonds
4. Rapport d'allocation et d'impacts des fonds mobilisés.

Le cadre suit également la recommandation clé des principes de l'ICMA et de la LMA/LSTA/APLMA en ce qui concerne les revues externes.

Ce cadre peut être mis à jour de temps à autre pour assurer un alignement continu avec les pratiques volontaires du marché, les normes émergentes et les systèmes de classification. Toute version mise à jour de ce cadre maintiendra ou améliorera les niveaux actuels de transparence et de divulgation des rapports, y compris la revue externe correspondant.

<sup>8</sup> [Green Bond Principles \(GBP\) 2021 \(avec annexe 1 de juin 2022\)](#)

<sup>9</sup> [Social Bond Principles \(SBP\) 2023](#)

<sup>10</sup> [Sustainability Bond Guidelines \(SBG\) 2021](#)

<sup>11</sup> [Bonds to Finance the Sustainable Blue Economy \(A Practitioner's Guide\) 2023](#)

<sup>12</sup> [IFC Blue Finance Guidelines 2022](#)

<sup>13</sup> [Green Loan Principles \(GLP\) 2023](#)

<sup>14</sup> [Social Loan Principles \(SLP\) 2023](#)

## 2.1 Utilisation des fonds

En vertu de ce Cadre, le Cameroun peut émettre quatre types d'instruments :

1. Instruments de financement verts - dont le produit est exclusivement affecté à des dépenses vertes, comme décrit dans le tableau de dépenses vertes éligibles ci-dessous ;
2. Instruments de financement bleus (sous-ensemble d'instruments de financement vert) - dont le produit est exclusivement affecté à des dépenses alignées avec les SBEG et les Blue Finance Guidelines, comme souligné en **bleu** dans le tableau de dépenses vertes éligibles ci-dessous ;
3. Instruments de financement social - dont le produit est exclusivement affecté à des dépenses sociales, comme décrit dans le tableau de dépenses sociales éligibles ci-dessous ; et
4. Instruments de financement durable, y compris instruments de financement ODD - dont le produit est alloué à la fois aux dépenses vertes et sociales, comme décrit dans les tableaux de dépenses vertes éligibles et de dépenses sociales éligibles ci-dessous.

Pour éviter toute ambiguïté, les instruments de financement verts, bleus, sociaux et durables (ensemble, les « Instruments de Financement Durable ») peuvent inclure des obligations (y compris les Sukuks et les obligations garanties), des prêts et d'autres types d'instruments de financement.




Un montant équivalent au produit net de l'émission d'instruments de financement durable sera utilisé pour financer ou refinancer, en partie ou en totalité, les dépenses publiques offrant des avantages environnementaux et/ou sociaux distincts et qui conforment aux critères d'éligibilité décrits ci-dessous dans ce Cadre (« Dépenses éligibles »).

Les Dépenses éligibles sont limitées aux dépenses publiques survenues au plus tôt deux années budgétaires avant l'émission, l'année budgétaire d'émission et les deux années budgétaires suivant l'émission.

Les Dépenses éligibles peuvent inclure les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement, les dépenses fiscales et les subventions, car toutes ces dépenses peuvent être déployées pour atteindre les objectifs et les politiques durables du Cameroun.





Afin d'éviter toute ambiguïté, les dépenses déjà financées par des sources de financement externes dédiées ne seront pas éligibles au titre du présent cadre afin d'éviter tout double comptage. Lorsque les projets sont partiellement financés par le Cameroun, la proportion financée par la République peut être considérée comme éligible, à condition que les critères sous-jacents soient remplis.





## a) Dépenses vertes éligibles

Catégorie verte éligible	Critère d'éligibilité	Contribution aux ODD de l'ONU
<p><b>Énergies renouvelables</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Atténuation du changement climatique</i></p>	<p>Financement lié à la construction, au développement, à l'acquisition, à l'entretien et à l'exploitation d'énergies renouvelables, y compris la génération de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'énergie solaire, éolienne, géothermique, biomasse<sup>15</sup> et hydroélectrique</li> <li>L'énergie renouvelable marine et offshore et des projets d'énergies renouvelables qui soutiennent d'autres secteurs de Sustainable Blue Economy<sup>16</sup> (SBE) tout en préservant l'environnement marin</li> </ul> <p>Financement lié au raccordement des centrales solaires, éoliennes, géothermiques et hydroélectriques au réseau électrique, y compris la construction des lignes d'évacuation de l'énergie et des postes d'injection de l'énergie et la transmission et distribution d'électricité</p> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction des centrales solaires pour l'électrification rurale</li> <li>Construction d'une centrale géothermique, des lignes d'évacuation de l'énergie et du poste d'injection de l'énergie dans l'Adamaoua</li> <li>Construction des centrales solaires raccordées au réseau (y compris des lignes d'évacuation de l'énergie et du poste d'injection de l'énergie)</li> <li>Installation de lampadaires solaires dans les localités non connectées au réseau électrique</li> <li>Substitution des centrales thermiques par des énergies renouvelables</li> </ul>	
<p><b>Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Protection et Restauration de la Biodiversité et des Ecosystèmes</i></p>	<p>Financement lié à l'acquisition, à l'entretien et à la gestion durable des ressources naturelles telles que la terre, l'eau, l'air, les minéraux, les forêts, la faune et la flore sauvages, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Forêts certifiées (FSC, PEFC ou équivalent)</li> <li>Foresterie écologiquement durable, y compris le boisement ou le reboisement, et la préservation ou la restauration des paysages naturels</li> <li>Pratiques agricoles durables, agriculture intelligente face au climat et agroforesterie</li> <li>L'aquaculture durable (certifiée par le ASC ou équivalent) et la pêche durable (certifiée par le MSC ou équivalent)</li> <li>La mise en place des systèmes de surveillance afin d'assurer la durabilité dans l'industrie de pêche</li> </ul> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reboisement et restauration des paysages forestiers dégradés</li> <li>Contribuer à la réduction des émissions d'azote lors du processus de nitrification dans le secteur agricole par la promotion de l'utilisation d'inhibiteurs de nitrification</li> <li>Adoption de pratiques agricoles qui respectent les principes de l'agroécologie, telles que la polyculture, la gestion naturelle des nuisibles et l'aménagement de zones hydro-agricoles</li> <li>Production du compost par les déchets agricoles en vue de réduire à long terme les émissions de GES liées à l'utilisation des engrais chimiques dans le secteur agricole</li> <li>Promotion de la culture de riz par irrigation intermittente dans les bassins de production</li> </ul>	 


<sup>15</sup> Pour éviter tout doute, toute la biomasse proviendra de matières premières à base de déchets, tels que les déchets agricoles

<sup>16</sup> Qui prend la définition fournie dans les [SBEG](#)




Catégorie verte éligible	Critère d'éligibilité	Contribution aux ODD de l'ONU
<p><b>Préservation de la biodiversité et aquatique</b> de la <b>terrestre</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Protection et Restauration de la Biodiversité et des Ecosystèmes</i></p>	<p>Financement lié à la conservation et la protection des écosystèmes et de la biodiversité terrestres et aquatiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place des systèmes de surveillance afin d'assurer la durabilité afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans des zones terrestres/aquatiques protégées et vulnérables</li> <li>• L'expansion et maintien des zones terrestres/aquatiques protégées, surtout les sites importants pour la biodiversité terrestre/aquatique et pour la protection des espèces terrestres/aquatiques menacées</li> <li>• La protection des espèces terrestres/aquatiques menacées et des espèces terrestres/aquatiques en péril</li> <li>• La conservation et restauration de la santé des écosystèmes côtiers et marins (projets menés dans le milieu marin ou à moins de 100 km de la côte)</li> </ul> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des atteintes à la forêt par le renforcement des capacités technologiques et techniques pour la surveillance des aires protégées</li> <li>• Prévenir et réduire la dégradation et la déforestation des écosystèmes de mangrove des zones humides associées et des écosystèmes forestiers côtiers, et de les restaurer</li> </ul>	 
<p><b>Moyens de transport propres</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Atténuation du changement climatique</i></p>	<p>Financements liés au développement, à la construction, à l'acquisition, à l'exploitation, à la maintenance et à la mise à niveau d'actifs de transport zéro carbone et bas carbone et infrastructures associées, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport zéro carbone : investissements dans des véhicules de transport de passagers et de fret à zéro émission d'échappement, tels que les voitures électriques, les voitures à hydrogène, les trains, etc.</li> <li>• Transport bas carbone : investissements dans des véhicules à faible émission de carbone avec une intensité d'émissions d'échappement de max. 50g CO2 /km jusqu'en 2025 (à partir de 2026, seuls les véhicules avec une intensité d'émission de 0g CO2 /km sont éligibles)</li> </ul> <p>Autrement des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements dans les infrastructures de transport pour les transports en commun (expansion des réseaux de train/méto, projets liés à l'amélioration de la capacité, modernisation des gares)</li> <li>• Projets qui augmentent la performance environnementale et la durabilité du transport maritime et des fonctions et des infrastructures portuaires</li> </ul> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de transports à faible émission</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des transports en commun par la voie ferrée, par la construction des chemins de fer et la mise en circulation dans les villes des Service d'Autobus Express/BRT (Bus Rapid Transit)</li> <li>• Mise en place d'un incubateur de transport vert (transport zéro carbone et bas carbone)</li> </ul>	
<p><b>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines</i></p>	<p>Financement lié au développement, à la construction, à l'acquisition, à l'installation, à l'exploitation et à la mise à niveau de projets de gestion durable de l'eau, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements dans les technologies pour réduire la demande globale en eau dans les zones stressées</li> <li>• Infrastructure durable pour une eau propre : gestion et traitement des eaux usées</li> <li>• Prévention des inondations, défense contre les inondations ou gestion des eaux pluviales</li> </ul>	





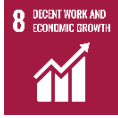
Catégorie verte éligible	Critère d'éligibilité	Contribution aux ODD de l'ONU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres projets durables liés à l'eau (p. ex. infrastructure d'eau potable, infrastructure de traitement des eaux usées)</li> </ul> <p>Exemples de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration des systèmes d'assainissement résilients au changement climatique</li> <li>Construction de systèmes d'alimentation en eau potable</li> <li>Construction de barrages de retenues d'eau collinaires et aménagement des périmètres irrigués associés</li> </ul>	
<p><b>Prévention et maîtrise de la pollution</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Prévention et contrôle de la pollution ; Transition vers une économie circulaire</i></p>	<p>Financement lié aux investissements dans la technologie et les services associés pour créer un environnement durable grâce à la réduction de la pollution de l'environnement, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer ou atténuer de manière significative les polluants environnementaux dans l'eau, l'air et le sol à l'aide de méthodes biologiques, physiques et chimiques</li> <li>Prévention des déchets, réduction des déchets, recyclage des déchets et valorisation énergétique des déchets, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des déchets (agricoles etc.) en biogaz et compost par l'installation des biodigesteurs</li> <li>Gestion durable des déchets solides à moins de 50 km de la côte ou d'une rivière qui se jette dans l'océan</li> <li>Gestion durable de la pollution diffuse à moins de 200 km de la côte ou à moins de 50 km de rivières (et de leurs affluents) qui se jettent dans l'océan</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation des biodigesteurs dans les fermes : Valorisation de déchets de ferme d'élevage en biogaz et compost par le déploiement de microcentrales de méthanisation</li> <li>Création et mise en place des unités industrielles de production du biochar : valorisation de la biomasse agricole par pyrolyse pour contribuer à séquestrer le carbone et amender les sols agricoles</li> <li>Mise en place des centres de collecte, de gestion et valorisation des déchets au Cameroun : valorisation des déchets afin de booster l'économie locale et réduire à long terme les émissions de GES issus de ces déchets</li> </ul>	 
<p><b>Efficacité énergétique</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Atténuation du changement climatique</i></p>	<p>Financement lié aux investissements dans l'efficacité énergétique et des ressources, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'efficacité énergétique dans divers secteurs, tels que les rénovations de bâtiments pour inclure la modernisation écoénergétique des systèmes de chauffage, des systèmes de réfrigération, des équipements d'éclairage, etc.</li> </ul> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion (information, sensibilisation, communication, etc.) des audits énergétiques et les systèmes de gestion de l'énergie dans les industries (telles que l'aluminium, les cimenteries, les industries chimiques et para-chimiques, les industries mécanique et métallurgique et l'industrie agroalimentaire)</li> <li>Promouvoir la création des quartiers à faible consommation d'énergie et à bâtiments performants autoconsommation dans les métropoles (seuil d'amélioration visé entre 20 à 40 %)</li> </ul>	
<p><b>Bâtiments verts</b></p> <p><i>Objectif environnemental : Atténuation des changements climatiques ; Adaptation au changement climatique</i></p>	<p>Financement lié à la construction et à l'acquisition de bâtiments économes en énergie, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtention d'une certification minimale pour, par exemple, "BREEAM Excellent" ou "LEED Gold" ou une norme reconnue similaire</li> </ul>	





Catégorie verte éligible	Critère d'éligibilité	Contribution aux ODD de l'ONU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements et dépenses relatifs à la rénovation des bâtiments entraînant une réduction de la demande en énergie primaire d'au moins 30%</li> </ul>	
<b>Adaptation au changement climatique</b>  <i>Objectif environnemental : Adaptation au changement climatique</i>	<p>Financement lié aux efforts visant à rendre les infrastructures plus résistantes à l'impact du changement climatique, ainsi que les systèmes d'aide à l'information tels que la surveillance du climat et les systèmes d'alerte précoce.</p> <p>Financement lié aux projets à moins de 50 km de la côte ou dans l'environnement marin qui soutiennent la résilience écologique et communautaire et l'adaptation au changement climatique, notamment en utilisant des solutions fondées sur la nature.</p> <p><b>Exemples de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction des infrastructures résilientes au changement climatique et renforcer la résilience des systèmes et des corridors de transport nationaux et régionaux</li> <li>Promotion et développement d'une agriculture intelligente et résiliente face aux effets de changement climatique prenant en compte la chaîne de valeur agricole</li> <li>Construction des infrastructures et des systèmes de développement littoraux résilients au changement climatique</li> <li>Gestion intégrée des ressources en eau et élaboration des systèmes d'assainissement résilients au changement climatique</li> </ul>	

## b) Dépenses sociales éligibles

Catégorie sociale éligible	Critère d'éligibilité	Population cible	Contribution aux ODD de l'ONU
<b>Accès aux services essentiels</b>	<p>Financement lié à des projets qui fournissent et promeuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Santé</li> <li>Éducation</li> <li>Formation professionnelle</li> <li>Services financiers</li> <li>Technologie (micro-ordinateurs et tablettes abordables, téléphones mobiles abordables etc.)</li> </ul> <p><b>Exemples de projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction et équipement des institutions d'éducation publiques (écoles, lycées etc.)</li> <li>Développement des compétences des élèves dans les disciplines instrumentales (français/anglais et mathématiques)</li> <li>Augmentation du pourcentage de filles qui achèvent le cycle primaire</li> <li>Formation des personnels enseignants</li> <li>Construction des camps de logement d'astreinte pour enseignants</li> <li>Amélioration de la disponibilité des paquets de service et des soins de santé selon les normes dans des districts de santé</li> <li>Réduction de la morbidité et la mortalité infantile en assurant au niveau national un système de vaccination performant, équitable et viable</li> </ul>	<p>Groupes vulnérables, Personnes handicapées, Sous-éduqués, Mal desservis</p>	  

Catégorie sociale éligible	Critère d'éligibilité	Population cible	Contribution aux ODD de l'ONU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du système national d'information sanitaire et le système national intégré de gestion informatique dans les structures sanitaires</li> </ul>		
<b>Infrastructures de base abordables</b>	<p>Financement lié à des projets qui fournissent et promeuvent des infrastructures de base abordables, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De l'eau potable</li> <li>Assainissement</li> <li>Transport</li> <li>Énergie</li> </ul> <p><b>Exemples de projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction des infrastructures de drainage et d'assainissement</li> <li>Bitumage et construction des routes afin de relier des communautés rurales et leur permettre d'accéder à de meilleures opportunités et ressources</li> <li>Amélioration de l'accès à l'énergie des ménages en zone rurale</li> </ul>	Mal desservi, groupes vulnérables, personnes à faible revenu	  
<b>Logement abordable</b>	<p>Financement lié à la construction, à la réhabilitation et/ou à la préservation de logements abordables de qualité.</p> <p>Exemples de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de logements sociaux et aménagement de parcelles constructibles</li> <li>Aménagement de la zone d'habitat dans les villes</li> </ul>	À faible revenu, groupes vulnérables	
<b>Création d'emplois</b>	<p>Financements liés à des programmes destinés à prévenir et/ou atténuer le chômage résultant de crises socioéconomiques, y compris par l'effet potentiel du financement des PME et de la microfinance.</p> <p><b>Exemples de projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de nouvelles filières professionnelles tenant compte des secteurs de croissance dans les établissements facultaires classiques</li> <li>Engagement d'enseignants, de chercheurs, d'archivistes, de guides touristiques et d'autres professionnels spécialisés dans la préservation et la transmission du patrimoine historique du Cameroun</li> <li>Amélioration et densification de l'offre en structures d'incubation d'entreprises</li> </ul>	Sans emploi, sous-employé	

Catégorie sociale éligible	Critère d'éligibilité	Population cible	Contribution aux ODD de l'ONU
<b>Avancement économique autonomisation</b> <b>socio-et</b>	Financement lié à des initiatives locales ayant des impacts sociaux, environnementaux et commerciaux positifs.  Exemples de projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi</li> <li>• Renforcement des capacités des femmes entrepreneures dans l'utilisation des outils de production et transformation dans les filières prioritaires (She Trades OutLook)</li> <li>• Construction et réhabilitation des centres pour les personnes handicapées</li> <li>• Insertion et réinsertion professionnelles des personnes vulnérables</li> </ul>	Personnes handicapées, mal desservies, sous-scolarisées	
<b>Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables</b>	Financement lié à des projets qui fournissent et promeuvent l'accès physique, social et économique à des aliments sûrs, nutritifs et suffisants qui répondent aux besoins et aux exigences alimentaires ; pratiques agricoles résilientes ; réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ; et l'amélioration de la productivité des petits producteurs.  <b>Exemples de projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le développement des PME transformant et préservant les produits alimentaires locaux destinés à la consommation de masse</li> <li>• Développement de l'entrepreneuriat aquacole afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes</li> <li>• Renforcement du contrôle de la qualité alimentaire et des boissons dans les sites de production et de commercialisation</li> </ul>	Groupes vulnérables, mal desservis, personnes à faible revenu	

### c) Exclusions

Pour éviter toute ambiguïté, les financements liés aux activités suivantes sont exclus du financement par les Instruments de Financement Durable du Cameroun

- Énergie fossile
- Énergie nucléaire
- Jeu
- Tabac
- Alcool
- Armes.

### 2.2 Processus d'évaluation et de sélection des Dépenses éligibles

Le Cameroun a mis en place un Groupe de travail interministériel (le « **GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DURABLE (GTCMFD)** ») chargé de régir la sélection et le suivi des Dépenses éligibles.

Le Comité sera présidé par le Ministre des Finances et composé de représentants des équipes suivantes :

- Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
- Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable
- Ministère des Forêts et de La Faune
- Ministère des Travaux Publics
- Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
- Ministère de l'Eau et de l'Energie
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- Ministère de l'Élevage des Pêches et Industries Animales
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
- Ministère des Transports
- Ministère de l'Administration territoriale
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
- Ministère de l'Education de Base
- Caisse Autonome d'Amortissement

Sur une base semestrielle, le GTCMFD consultera d'autres ministères gouvernementaux (si nécessaire) pour identifier et recommander les Dépenses éligibles.

#### **a) Rôle du groupe de travail interministériel**

Le Comité est le mécanisme de surveillance pour

- Examiner, sélectionner et valider les Dépenses éligibles :
  - Les membres des différentes équipes de projet recommanderont semestriellement au comité les dépenses admissibles qui répondent aux critères d'admissibilité.
  - Le Comité examinera et évaluera en outre que les Dépenses éligibles répondent aux critères d'éligibilité énoncés à la section 2.1 du présent cadre, ainsi qu'aux politiques et procédures de durabilité du Cameroun ;
- Examen annuel de la liste des Dépenses éligibles par rapport aux critères d'éligibilité et d'exclusion. Si un projet ne répond plus aux critères d'éligibilité énoncés dans ce cadre, les Dépenses éligibles seront retirées du registre et remplacées dès qu'un remplaçant aura été identifié ;
- Superviser, approuver et publier les rapports d'allocation et d'impact, y compris les déclarations d'assurance externes ;
- Surveiller l'évolution continue du marché, en particulier en ce qui concerne la divulgation et les rapports, pour s'assurer que le Cameroun est en ligne avec les pratiques du marché

## b) Méthodologie d'évaluation de projet

Tous les dépenses pour lesquels des demandes de financement sont soumises au GTCMFD sont évalués à l'aide d'une « matrice » qui comprend les critères clés suivants

- Le respect des politiques nationales et sectorielles, y compris celles promues par le GTCMFD 2021-2025;
- La pertinence des dépenses, mesurée notamment par leur maturité technique et leur impact socio-économique sur la population;
- Leur faisabilité économique, environnementale et organisationnelle;
- L'identification et l'évaluation des risques juridiques, financiers et opérationnels.

Avant de soumettre leurs dépenses au GTCMFD, les Ministère sectoriels sont tenus de préparer toutes les études de faisabilité financière et technique pertinentes, les études d'impact environnemental et social (E&S), ainsi que toutes les études sectorielles applicables.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sera impliqué en tant qu'observateur et partenaire lors du processus d'évaluation et de sélection. En outre, d'autres groupes de réflexion ou instituts de recherche d'organisations internationales dédiés à la promotion des ODD peuvent être impliqués dans le processus d'évaluation et de sélection des Dépenses éligibles.

## c) Identification et atténuation des risques environnementaux et sociaux

Le Cameroun a mis en place un solide processus d'évaluation et de sélection, qui s'appuie sur *son cadre existant* de gestion de la durabilité et des risques, pour assurer l'atténuation des risques environnementaux et sociaux potentiels associés aux Dépenses éligibles. Cela s'ajoute à la garantie que les Dépenses éligibles respectent les normes et réglementations environnementales et sociales nationales et internationales applicables.

- ✓ *Lois environnementales et sociales camerounaises*

Au Cameroun, plusieurs lois et réglementations ont été mises en place pour protéger l'environnement et promouvoir le développement social. (i) La Loi sur la protection de l'environnement (1996)<sup>17</sup> : Cette loi vise à protéger l'environnement, réglementer les activités industrielles, promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et prévenir la pollution ; (ii) le Code du travail (1992)<sup>18</sup> : Ce code réglemente les relations entre employeurs et employés, en garantissant les droits des travailleurs, notamment en matière de conditions de travail, de congés, de sécurité et de santé ; (iii) la Loi sur l'égalité des chances entre hommes et femmes (2011)<sup>19</sup> : Cette loi vise à garantir l'égalité des chances entre les sexes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique ; (iv) la Loi sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (2016)<sup>20</sup> : Cette loi promeut la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et éthiques par les entreprises, en les encourageant à adopter des pratiques responsables ; et (v) la Loi forestière (1994)<sup>21</sup> : Cette loi réglemente l'exploitation forestière et la conservation des ressources forestières, en mettant l'accent sur la gestion durable des forêts.

- ✓ Evaluation de l'impact environnemental et social

Le Cameroun a entrepris une analyse claire des compromis en ce qui concerne le risque matériel d'impacts sociaux et environnementaux négatifs des Dépenses éligibles. Un processus de surveillance a été établi pour tout risque jugé significatif.

<sup>17</sup> [LOI N°96/12 DU 05 AOÛT 1996](#)

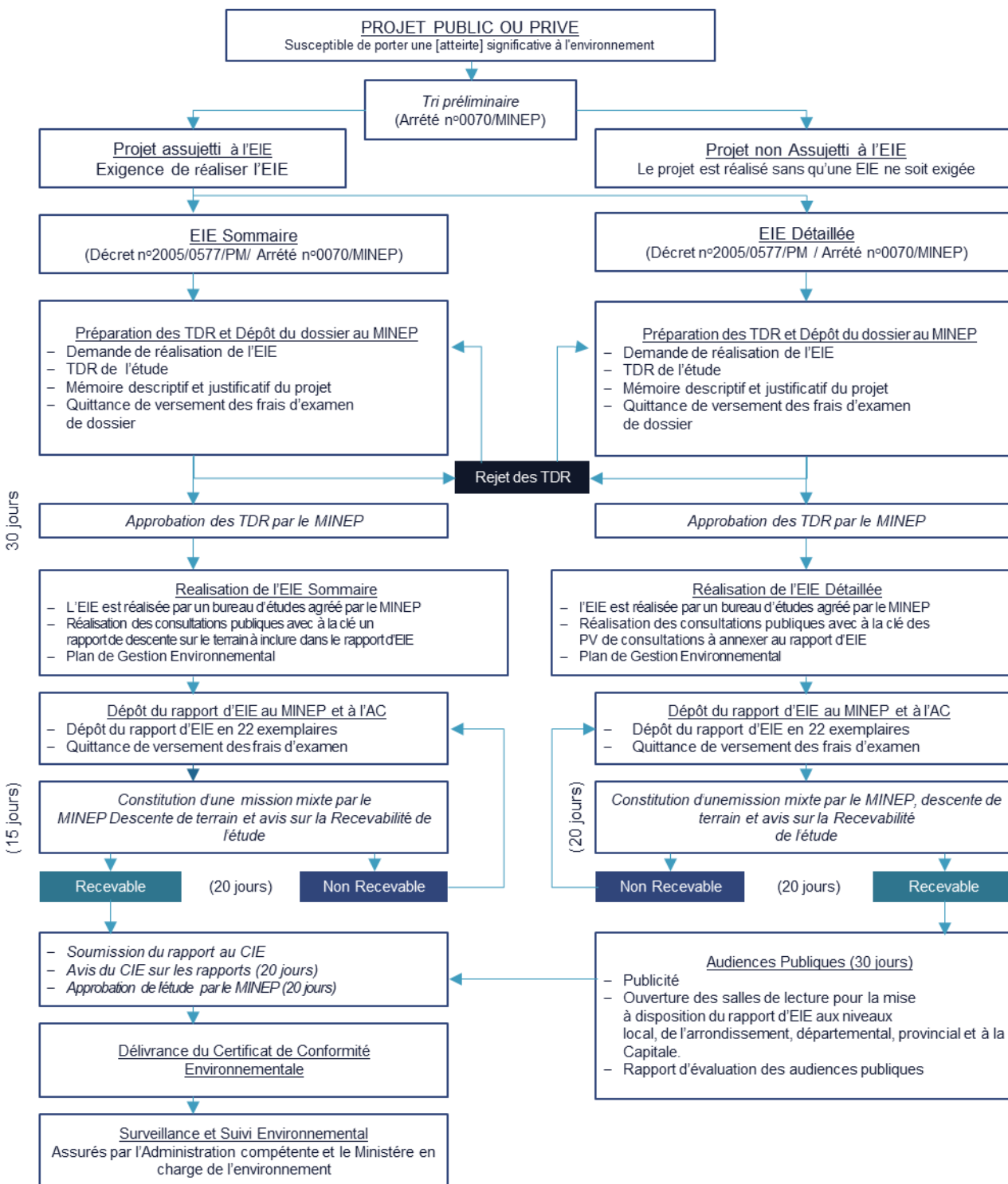
<sup>18</sup> [LOI N 092/007 DU 14 AOUT 1992 portant code du travail](#)

<sup>19</sup> [Etude nationale sur la discrimination en matière d'emploi et de profession](#)

<sup>20</sup> [État des lieux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Cameroun](#)

<sup>21</sup> [LOI N° 94/01 du 20 janvier 1994](#)

Pour rappel, la démarche d'élaboration d'une étude d'impact environnemental (EIE) au Cameroun se structure suivant la Loi-cadre n° 96/12 du 05 Août 1996, Décret n° 2005/0577/PM du 23 février 2005, Arrêté n°0070/MINEP du 22 Avril 2005, et se résume comme suit



Le GTCMCFD évaluera tous les risques connus d'impacts environnementaux ou sociaux négatifs pour les Dépenses éligibles afin de garantir que même si un objectif environnemental et/ou social est atteint, il

n'affectera pas les autres objectifs environnementaux et/ou sociaux. Ceci est réalisé via une étude d'impact environnemental et social (EIES).

En vertu de la loi camerounaise sur l'environnement, l'impact environnemental et social des projets doit être évalué avant le lancement de tout projet ou au cours du fonctionnement de celui-ci<sup>22</sup>. Tous les Dépenses éligibles dans le contexte de ce Cadre doivent faire l'objet d'une EIES (conformément à la réglementation camerounaise) par un consultant environnemental certifié et soumettre l'étude par l'intermédiaire des autorités administratives compétentes ou des autorités d'octroi de licences au MINEPDED (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable) pour examen et émettre un avis (approbation, complétion des données ou refus).

Le MINEPDED est chargé d'établir les principes et les procédures d'évaluation des impacts environnementaux et des impacts sociaux des projets qui sont formalisés dans les Lignes directrices de principes et de procédures pour évaluation de l'impact environnemental de 2009<sup>23</sup>.

**Le MINEPDED classe les dépenses qui doivent faire l'objet d'une évaluation basée sur les 4 principes suivants :**

- Type d'activité exercée par l'établissement
- Ampleur de l'exploitation des ressources naturelles
- Gravité des impacts environnementaux
- Intensité de sa consommation énergétique

**Les objectifs de l'étude EIES sont les suivants :**

- ✓ Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des dépenses sur les zones environnantes pendant les phases de construction et d'exploitation ;
- ✓ Évaluer les impacts par rapport aux lois et directives nationales/internationales ;
- ✓ Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale pour atténuer les impacts négatifs potentiels et surveiller le respect des lois et réglementations environnementales pertinentes ;
- ✓ Mener des activités d'engagement des parties prenantes pendant la phase de cadrage de l'évaluation et la consultation publique après l'évaluation.

**Un large éventail de domaines d'impact environnemental et social seront évalués, notamment :**

- ✓ Qualité de l'air et du bruit ;
- ✓ Matières dangereuses et gestion intégrée des déchets ;
- ✓ La biodiversité ;
- ✓ Utilisation de la terre ;
- ✓ Risques de catastrophes naturelles ;
- ✓ Impact socio-économique et culturel ;
- ✓ Risques d'accidents ;
- ✓ Impact sur la santé publique ;

---

<sup>22</sup> [DÉCRET N°2013/0171/PM DU 14 FÉVRIER 2013](#)

<sup>23</sup> [Cameroon's Environmental Impact Assessment Decree and public participation in concession-based forestry](#);

- ✓ Santé et sécurité au travail ;
- ✓ Sols et eaux souterraines

Les Dépenses éligibles ne peuvent être exécutés qu'une fois qu'un permis est délivré par le MINEPDED. Le MINEPDED procédera à une inspection pour s'assurer que les dépenses sont conformes à tous les éléments mis en évidence dans le permis, y compris les mesures d'atténuation. En cas de détection d'une violation environnementale en relation avec la loi environnementale du 05 août 1996, ses amendements et ses règlements d'exécution, le MINEPDED prendra les mesures juridiques nécessaires et imposera la sanction au contrevenant conformément aux dispositions de la loi. Les comités de surveillance administratifs et techniques des plans de gestion environnemental et social chargé de délivrer les autorisations pour la dépense seront informés de l'étendue des violations qui ont été surveillées. Cela permet à l'autorité de prendre des mesures, d'évaluer les violations et de déterminer si la suspension ou l'annulation de la licence est requise conformément aux lois pertinentes.

## 2.3 Gestion des fonds

Le ministère des Finances du Cameroun gèrera l'allocation d'un montant équivalent au produit net de ses Instruments de Financement Durable sur une base agrégée pour plusieurs Instruments de Financement Durable (approche portefeuille). Pour gérer ce processus, le Cameroun établira un registre des Instruments de Financement Durable qui sera révisé semestriellement par le ministère des Finances.

Le Cameroun s'efforcera d'atteindre un niveau d'allocation au portefeuille de Dépenses éligibles qui correspond ou dépasse le solde du produit net de ses Instruments de Financement Durable en circulation.

Dans l'attente de l'allocation intégrale d'un montant égal au produit net des Instruments de Financement Durable en circulation, le produit non alloué sera détenu dans des placements temporaires tels que des liquidités, des équivalents de trésorerie et/ou d'autres placements liquides négociables conformément aux politiques de gestion de trésorerie du Cameroun.

## 2.4 Rapports

Pour chaque Instrument de Financement Durable, le Cameroun s'engage à publier sur le site Internet du ministère des finances un rapport d'allocation et d'impact annuellement, à compter d'un an après l'émission et jusqu'à l'allocation intégrale du produit et en cas de changement significatif jusqu'à la date d'échéance pertinente :

### a) Rapport sur les allocations

Le Cameroun fournira des informations sur l'affectation du produit net de ses instruments de financement durable sur son site Internet. Les informations contiendront au moins les détails suivants:

- Produit net des instruments de financement durable en circulation ;
- Montant des produits nets alloués aux Dépenses éligibles telles que définies dans la section Utilisation des fonds du présent Cadre ;
- Sous réserve de considérations de confidentialité, une liste des Dépenses éligibles financées par les Instruments de Financement Durable du Cameroun, y compris une description des Dépenses éligibles ;
- La répartition proportionnelle des fonds entre les Dépenses éligibles existants (refinancement) et les nouvelles d Dépenses éligibles ;
- Le solde restant des fonds non alloués, le cas échéant.



## b) Rapports d'impact

Le Cameroun a l'intention de s'aligner, dans la mesure du possible, sur les recommandations en matière de rapports décrites dans le Harmonised Framework for Impact Reporting administré par l'ICMA<sup>24</sup>.

Le Cameroun fournira des rapports d'impact au niveau de la catégorie de Dépenses éligibles, y compris des informations au niveau du projet dans la mesure du possible, qui peuvent inclure les paramètres de rapport d'impact estimés suivants :

Catégorie verte éligible	Indicateurs d'impact potentiel
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuelles de CO<sub>2</sub> réduites/évitées (en tCO<sub>2</sub> eq./an)</li> <li>• Raccordement annuel de la production d'énergie renouvelable en MWh/GWh(électricité)</li> <li>• Part des énergies renouvelables dans le bouquet électrique</li> </ul>
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie couverte par des pratiques de gestion durable des terres et des ressources en eau</li> <li>• Entretien/sauvegarde/augmentation de la superficie des paysages naturels (y compris la forêt) en km<sup>2</sup> et en % pour l'augmentation</li> <li>• Normes de certification</li> <li>• Type de régime, niveau de certification</li> <li>• Superficie/activité couverte</li> <li>• Émissions de GES supprimées/réduites/évitées CO<sub>2</sub> équiv /a</li> <li>• Nombre annuel de projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale approuvée et/ou rejetée par le MINEPDED</li> <li>• Taux d'utilisation des foyers et fumoirs améliorés (% ou unité)</li> <li>• Budgets consacrés aux réseaux de mesure de la qualité de l'environnement (FCFA)</li> <li>• Pourcentage de cas de non-conformités /infractions identifiées et qui font l'objet de poursuites judiciaires</li> <li>• Nombre de commentaires traduisant un retour d'information ou soulevant des questions à propos de la diligence sociale et environnementale par la société civile</li> <li>• Nombre de PGES (plan de gestion environnementale et sociale) dont la mise en œuvre protège effectivement l'environnement</li> <li>• Nombre d'entreprises certifiées</li> <li>• Nombre de programmes sectoriels comportant un volet environnement</li> <li>• Rapport sur la gestion du fonds de l'environnement et de la fiscalité environnementale (Nature, origine des ressources et bilan annuel)</li> <li>• Nombre annuel de bureaux d'étude agréés à l'évaluation environnementale sanctionnés</li> <li>• Nombre de pêcheries et/ou d'activités en aquaculture certifiées</li> <li>• Nombre de systèmes mis en place pour la surveillance de la durabilité dans l'industrie de pêche</li> </ul>
Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien/sauvegarde/augmentation de l'aire protégée/OECM (Other effective area-based conservation measures)/habitat en km<sup>2</sup> et en % pour l'augmentation</li> <li>• Nombre absolu d'espèces protégées ou en péril avant et après le projet de protection/préservation/conservation</li> <li>• Nombre de systèmes mis en place pour l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans des zone protégées et vulnérables</li> </ul>
Moyens de transport propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passagers- kilomètres (c'est-à-dire le transport d'un passager sur un kilomètre) et/ou passagers ; ou tonnes-kilomètres (c'est-à-dire le transport d'une tonne sur un kilomètre) et/ou tonnes</li> <li>• Émissions annuelles de GES réduites/évitées en tCO<sub>2</sub>-e pa</li> <li>• Réduction des polluants atmosphériques : matières particulaires (MP), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO) et composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)</li> </ul>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies d'eau annuelles (m<sup>3</sup>/a, réduction de la consommation d'eau en %)</li> <li>• Volume annuel d'eaux usées traitées, réutilisées ou évitées (m<sup>3</sup>/ a et pe /a et en %)</li> </ul>

<sup>24</sup> [Harmonized Framework for Impact Reporting 2023](#)

Catégorie verte éligible	Indicateurs d'impact potentiel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité annuelle absolue (brute) de boues d'épuration brutes/non traitées qui sont traitées et éliminées (en tonnes de solides secs par an et en %)</li> <li>Quantité annuelle absolue (brute) de boues réutilisées (en tonnes de solides secs par an et en %)</li> <li>Superficie couverte par des pratiques de gestion durable des terres et des ressources en eau (hectares)</li> <li>Qualité des eaux Demande Chimique en Oxygène (DCO) ; Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) en (mg/l) ; Taux (ppm) de coliformes totaux dans les eaux de boisson, etc.</li> <li>Demande en eau potable en (m3)</li> <li>Demande industrielle en eau en (m3)</li> <li>Taux (%) de couverture des besoins en eau potable</li> <li>Linaires et superficies couvertes par les eaux douces en (km ou km2)</li> <li>Nombre d'actions réalisées, nature et localisation pour lutter contre l'envahissement des plans d'eau par les végétaux (unité)</li> </ul>
Prévention et maîtrise de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de déchets évités, minimisés, réutilisés ou recyclés avant et après le projet en % du total des déchets et/ou en quantité absolue en tonnes par an</li> <li>Production annuelle d'énergie à partir de déchets non recyclables dans les déchets économes en énergie/émissions vers les installations énergétiques en MWh/GWh (électricité) et GJ/TJ (autre énergie)</li> <li>Émissions de GES évitées des activités de gestion des déchets (tCO<sub>2</sub>-e pa)</li> <li>Réduction des polluants atmosphériques : matières particulaires (MP), oxydes de soufre (SOx), oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO) et composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)</li> <li>Réduction absolue ou % des polluants locaux dans l'air, la terre et l'eau</li> <li>Emissions des gaz à effet de serre par secteur (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O) (mg/l)</li> <li>Teneur moyenne en (mg/l) monoxyde de carbone par la combustion des carburants</li> <li>Evolution des maladies liées à la pollution de l'air</li> <li>Variations annuelles de pluviométrie (mm)</li> <li>Variations annuelles de températures (moyennes, minima, maxima)</li> </ul>
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Économies d'énergie annuelles en MWh/GWh (électricité) et GJ/TJ (autres économies d'énergie)</li> <li>Émissions annuelles de GES réduites/évitées en tonnes de CO<sub>2</sub>e</li> </ul>
Bâtiments verts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes de certification</li> <li>Type de régime, niveau de certification</li> <li>Émissions annuelles de GES réduites/évitées en tonnes de CO<sub>2</sub> équiv /a</li> <li>Consommation d'énergie finale et/ou primaire (kWh/m<sup>2</sup>)</li> <li>Consommation d'énergie annuelle réduite/évitée (kWh/a)</li> </ul>
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires des projets d'adaptation au changement climatique</li> <li>Montant (en FCFA) ou nombre d'infrastructures résilientes au changement climatique mise en place</li> </ul>

Catégorie sociale éligible	Indicateurs d'impact potentiel
Accès aux services essentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes bénéficiant d'un accès aux soins</li> <li>Nombre d'hôpitaux et d'autres établissements de santé construits/ améliorés</li> <li>Nombre d'établissements d'enseignement et/ou d'initiatives</li> <li>Nombre de personnes ayant accès à l'éducation</li> <li>Taux de la population vivant en habitats insalubres (%)</li> <li>Pourcentage des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)</li> <li>Taux d'accès à l'eau potable (en % population)</li> <li>Taux d'accès à l'énergie électrique (en % population)</li> <li>Volume annuel du gaz domestique consommé (m3)</li> </ul>

Catégorie sociale éligible	Indicateurs d'impact potentiel
Infrastructures de base abordables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets d'infrastructures hydrauliques construits/ améliorés</li> <li>• Nombre de nouveaux raccordements à l'eau des ménages</li> <li>• Nombre de personnes ayant accès à de l'eau potable propre (ou volume annuel d'eau potable propre en m3/a fourni pour la consommation humaine) grâce à des infrastructures soutenant une utilisation durable et efficace de l'eau (où la consommation moyenne par personne est conforme aux normes internationalement reconnues pour une utilisation durable de l' eau )</li> <li>• Nombre de personnes ayant accès à des installations sanitaires améliorées dans le cadre du projet</li> <li>• Nombre de personnes et/ou d'entreprises (par exemple , sociétés ou exploitations agricoles) bénéficiant de mesures visant à atténuer les conséquences des inondations et des sécheresses</li> <li>• Nombre de résidents bénéficiant d'infrastructures de transport de base nouvelles/améliorées qui ne sont pas accessibles autrement</li> </ul>
Le logement abordable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes et de ménages à faible revenu bénéficiant d'un logement subventionné</li> <li>• Nombre d'individus et de ménages à revenu faible et moyen bénéficiant d'un logement subventionné au Cameroun</li> <li>• Nombre de prêts accordés aux ménages à faible revenu pour l'installation de technologies d'amélioration de la durabilité</li> </ul>
Création d'emplois et avancement et autonomisation socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois soutenus/créés/ conservés</li> <li>• Nombre/valeur des entreprises bénéficiant de prêts bonifiés</li> <li>• Nombre/valeur des prêts aux PME et/ou microentreprises</li> <li>• Nombre de petits exploitants touchés</li> <li>• Nombre/valeur des prêts destinés aux populations mal desservies, y compris les femmes</li> <li>• Nombre de personnes bénéficiant de projets agricoles et utilisant des technologies agricoles améliorées</li> </ul>
Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires</li> <li>• Nouvelle superficie agricole en km2 et % d'augmentation</li> <li>• Augmentation de l'emploi dans le secteur agricole en %</li> <li>• Nombre de nouvelles solutions développées pour gérer les défis liés au climat pour les agriculteurs</li> </ul>

## 2.5 Revues externes

Le cadre de financement durable du Cameroun est soutenu par les revues externes suivantes

### a) Second Party Opinion ("SPO")

Le Cameroun a nommé S&P Global Ratings pour fournir une opinion de seconde partie sur le cadre de financement durable, afin de confirmer l'alignement avec les GBP, SBP, SBG, GLP et SLP. L'opinion de seconde partie est disponible sur le site Internet du ministère des Finances.

### b) Vérification externe postérieure à la délivrance des rapports

Le Cameroun demandera sur une base annuelle, à partir d'un an après l'émission et jusqu'à l'allocation complète, un rapport d'assurance sur l'allocation du produit de l'instrument de financement durable aux Dépenses éligibles, fourni par un fournisseur de revue externe.